



# ASC La Poste : un droit, pas un cadeau !

**Et si vos vacances, vos loisirs, vos aides solidaires dépendaient d'un budget qui vous appartient, que vous pouvez défendre ?**

Les Activités Sociales et Culturelles (ASC) ne sont pas une faveur de La Poste, ni un droit automatique : elles sont le fruit de **conquêtes sociales** rendues possibles par la loi qui impose à l'employeur de financer le CSE. **Leur existence et leur financement dépendent de l'action collective et syndicale.**

**Solidarité, parentalité, handicap, vacances, loisirs, culture, sports...**

Les ASC doivent profiter à toutes et tous, sans discrimination et être gérées de manière transparente, équitable et démocratique. Elles sont financées par une contribution patronale obligatoire de La Poste à hauteur de seulement 2,46 % de la masse salariale de La Poste SA, répartie par effectifs dans chaque CSE d'Établissement.

**2025**

Si la continuité des aides et activités a été garantie par une gestion déléguée à La Poste, les CSE d'établissement gèrent déjà l'offre locale de loisirs (sorties, événements, activités de proximité).

**2026**

Les CSE d'établissement auront en plus la responsabilité de l'offre sport, de l'offre culture et d'une partie de l'offre vacances, tout en s'appuyant sur une mutualisation nationale des aides solidaires (handicap, parentalité, aides pécuniaires, vacances enfants...) et un catalogue de propositions de vacances adultes et familles.

**Pour garantir l'égalité et la solidarité, la CGT FAPT a organisé, impulsé et maintenu un travail unitaire avec les autres OS afin d'acter la mutualisation nationale de certaines prestations. Même si toutes les organisations n'ont pas la même vision, cet accord obtenu après 6 mois de négociations, entre organisations syndicales, assure un accès équitable aux prestations solidarité, parentalité, handicap, vacances enfant, chèque vacances... sur tout le territoire.**

**ENSEMBLE, faisons vivre des ASC plus justes et solidaires.**

**ENSEMBLE, exigeons une participation plus importante de La Poste**

**Rejoignez la CGT FAPT et décidez de l'avenir de vos droits !**

## **La CGT FAPT revendique :**

- ▶ Des budgets ASC renforcés à hauteur de 3 % de la masse salariale (+30 millions d'€ pour les postiers).
- ▶ Une gestion claire, démocratique et accessible, permettant à chaque postier.e de connaître l'utilisation des budgets.
- ▶ Des activités accessibles à toutes et tous, y compris aux précaires, retraité.es, jeunes, intérimaires, etc...
- ▶ Le respect de l'égalité de traitement pour l'attribution des aides et prestations.
- ▶ Le développement des offres solidaires (colonies de vacances, vacances pour tous, aides exceptionnelles...).
- ▶ Le soutien d'activités non marchandes, émancipatrices et en dehors de la logique de profit.

